

**COMMUNE
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
Canton d'Ingwiller
✉ Mairie,
67340 BISCHHOLTZ
☎/fax : 03.88.89.30.70
mairie.bischholtz@wanadoo.fr

Françoise

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 2020

Membres présents :

LEONHART Jacqueline - SPACH Thierry
WILLEM Henri - DECKER Evelyne - HEINTZ

JACOB Valérie - LEONHART Audrey
MILLER Pascal - PASQUIER Brice
REINHARDT Michel - WEIL Sabine

Nombre de Conseillers

élus : 11
en fonction : 11
présents : 11

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 10/2/2020

Le PV de la réunion du 10/02/2020 est approuvé et signé à l'unanimité.

2. Acquisition d'un terrain

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. et Mme Théo WESTPHAL souhaitent vendre à la commune la parcelle 213 en section 1 au lieudit « Auf die Hohl ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir le terrain cadastré :
section 1 n° 213 : Lieudit Auf die Hohl, d'une contenance de 13a 64 ca de prés
- de proposer trois cent trente euros (330 €) de l'are, soit un prix d'acquisition total de 4.501,20 €
- d'inscrire les crédits nécessaires à l'achat de ce terrain au budget 2020 de la commune
- de confier à Me Joëlle RASSER ; notaire à Ingwiller, la rédaction de l'acte
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférent.

3. Contrôle des appareils de lutte contre l'incendie

Par arrêté du 15 février 2017, la Préfecture du Bas-Rhin a demandé aux Maires de rédiger un arrêté sur la défense incendie (DECI) qui dresse l'inventaire des Points d'Eau Incendie (PEI) communaux et qui précise à quel organisme est confié le contrôle technique des PEI.

La mission d'entretien et d'expertise des PEI, notamment des poteaux et bouches d'incendie, des puits et des citernes est pris en charge par le Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs et les contrôles de débit/pression sont effectués tous les 3 ans par le SDEA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité de confier ces contrôles au SDEA sous couvert du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs.

4. Pôles scolaires de la CCHLPP

Mme le Maire présente l'étude de besoins scolaires et périscolaires sur le territoire de la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre présenté au Bureau de la CCHLPP le 19 février 2020.

5. Compte administratif 2019

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry Spach, adjoint au maire, choisi par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par le Maire Jacqueline Leonhart, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	150.721,62 €
Recettes de fonctionnement	232.853,22 €
EXCEDENT	82.131,60 €
Dépenses d'investissement	64.038,79 €
Recettes d'investissement	36.169,34 €
DEFICIT	27.869,45 €
EXCEDENT GLOBAL 2019	54.262,15 €

2) a voté et arrêté le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

6. Affectation du résultat de l'année 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibérations, constatant que le Compte Administratif 2019 fait apparaître :

- un excédent global de	54.262,15 €
- un déficit d'investissement de	27.869,45 €

décide à l'unanimité :

- d'annuler le déficit d'investissement en affectant un montant de 27.869,45 € au compte 1068
- d'affecter le résultat net global de 54.262,15 € en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2020.

7. Comptes de Gestion 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que les comptes de gestion de la Commune, dressés par le Receveur de Bouxwiller pour l'exercice 2019, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité.

8. Divers

Constitution du bureau de vote.

M. Spohr a informé la mairie que le géomètre viendra le mardi 10 mars 2020, pour l'arpentage de son terrain situé en face du lotissement Bernert. Le terrain serait divisé en 3 lots à bâtir et il serait prêt à céder une bande de terrain pour la création de la future voirie. La commune sera présente lors de la venue du géomètre.